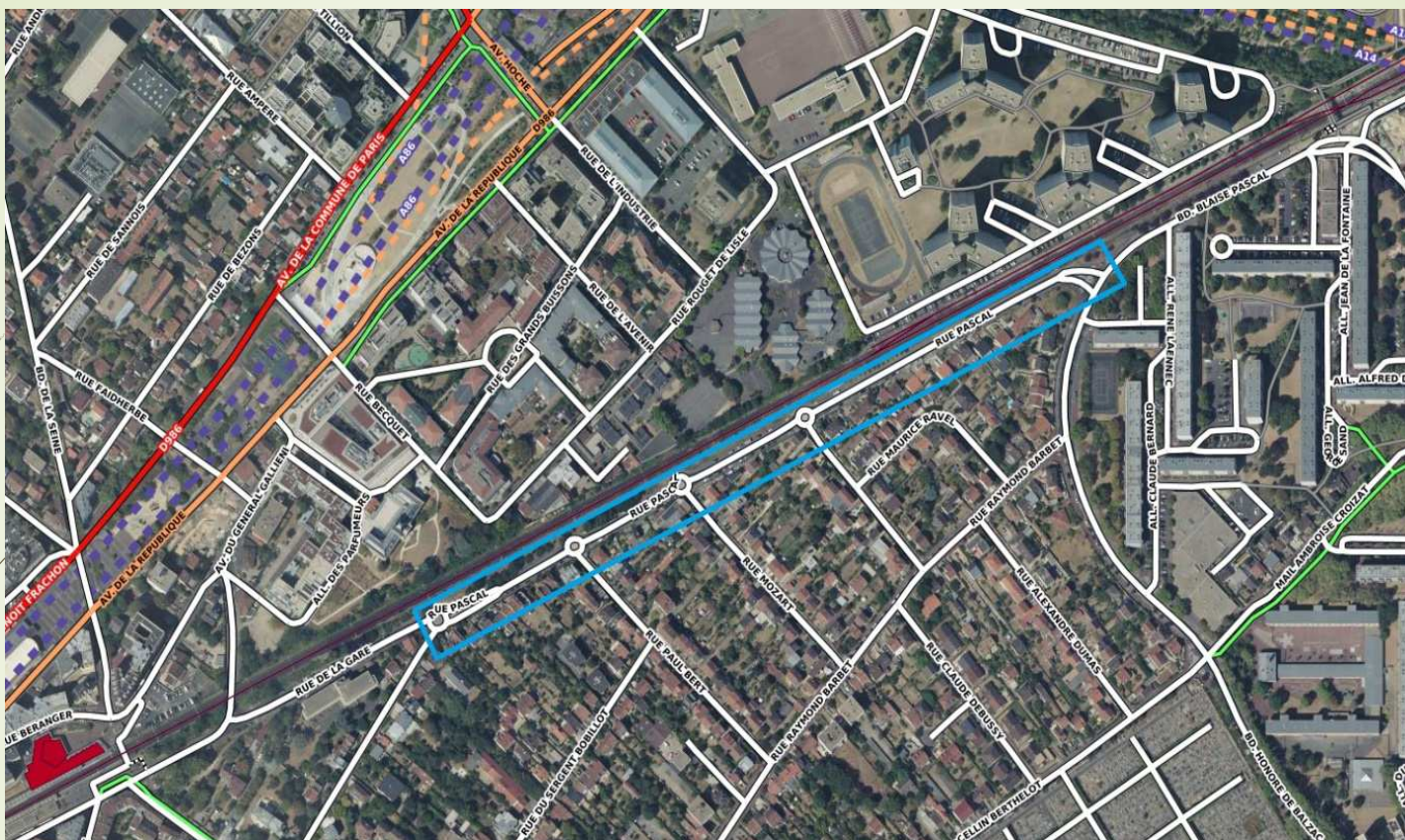


Réunion publique du 29 septembre 2021.





Aménagement de voirie Rue PASCAL

Objet de l'étude

La présente étude porte sur le projet d'aménagement de la rue Pascal, voirie communale de Nanterre depuis 2012 (ancienne RD25). L'aire d'étude est comprise entre la rue de la gare au Sud-Ouest et les boulevards Raspail et Blaise Pascal au Nord-Est. La section considérée est d'une longueur de **600m** environ.



Photo 1 : Limite Sud-Ouest de l'étude : carrefour giratoire entre la rue Pascal et la rue de la Gare



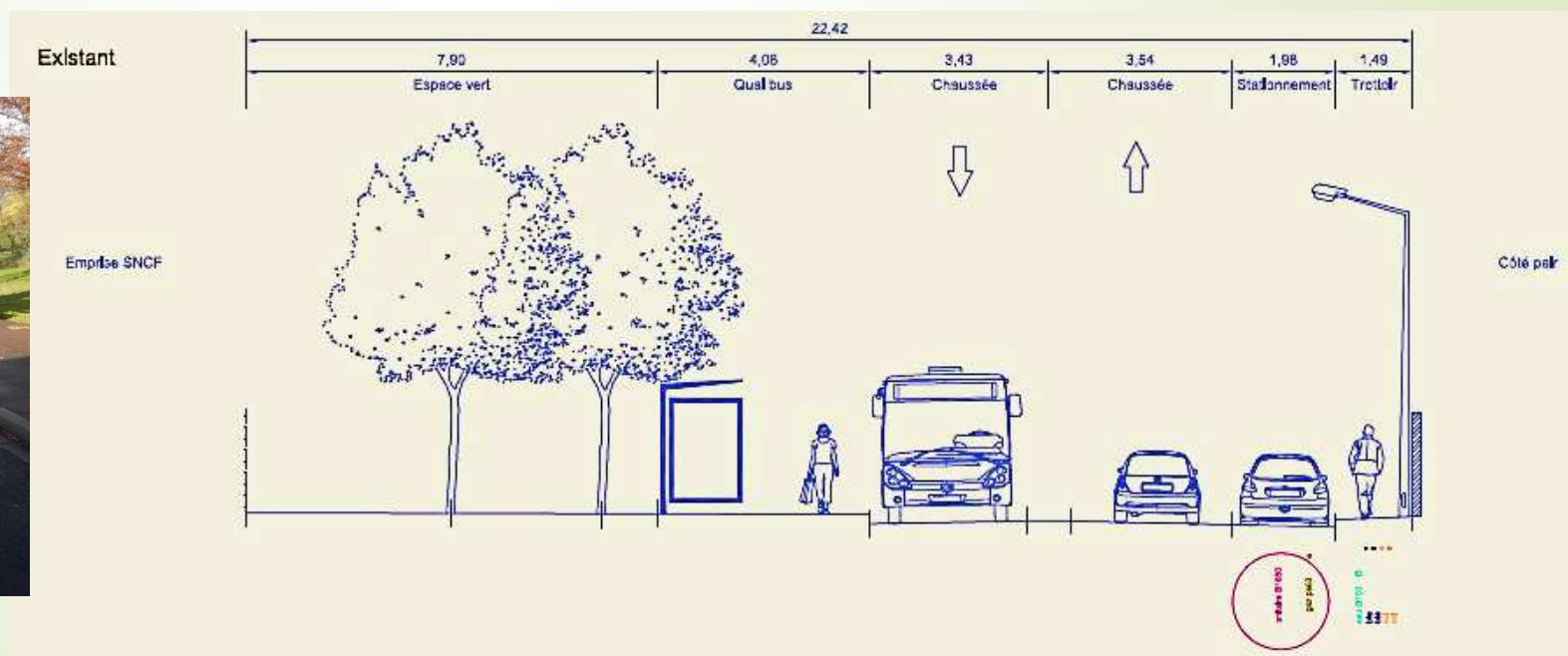
Photo 2 : Limite Est de l'étude : intersection de la rue Pascal avec l'axe des boulevards Raspail et Blaise Pascal

Servitudes

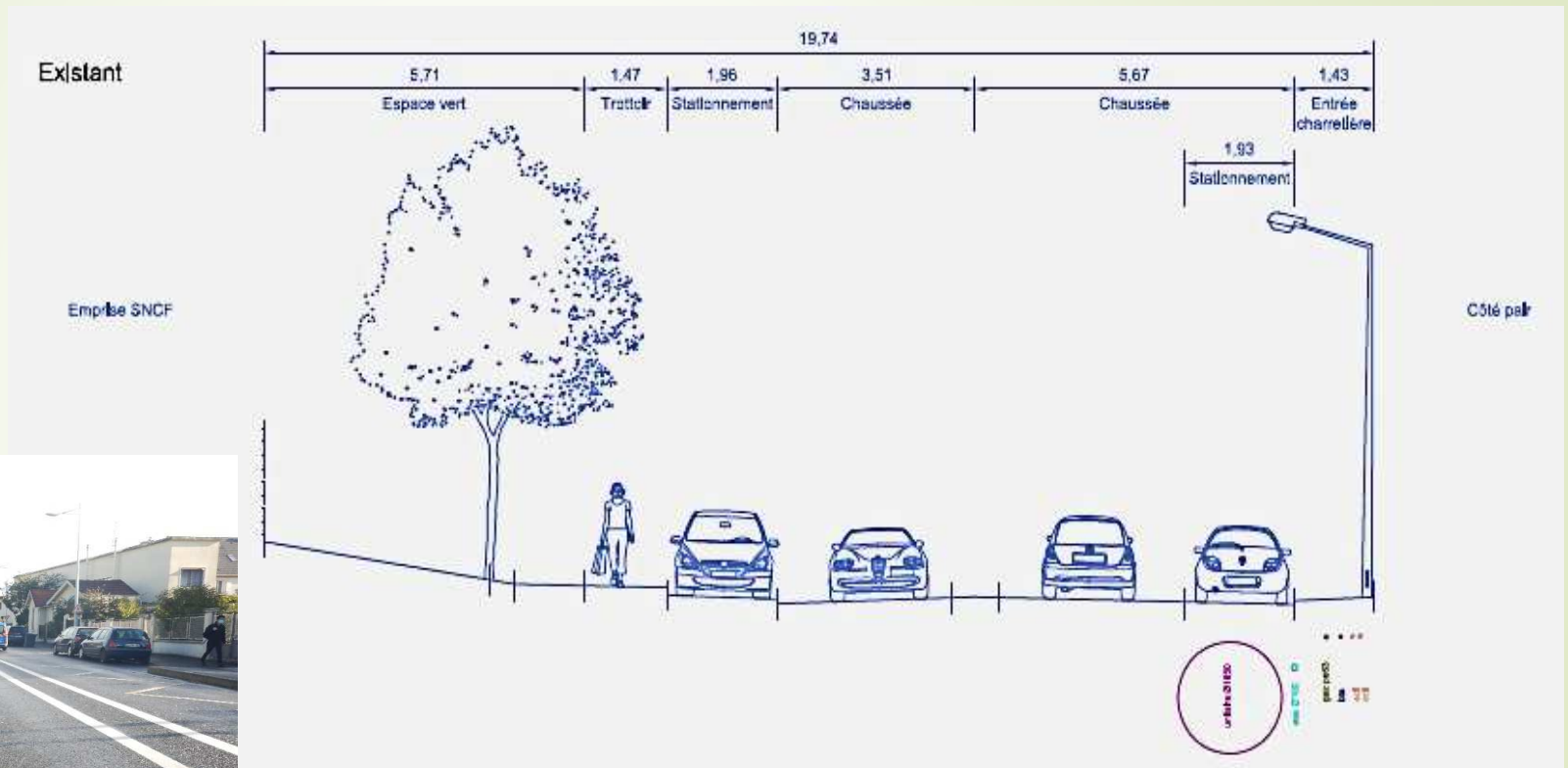
- ▶ **Servitudes relatives au transport d'énergie électrique :**
 - ▶ Présence d'une ligne électrique souterraine à 63kV et 225 kV le long des boulevards Pascal et Raspail.
 - ▶ Présence de lignes électriques souterraines à 63kV et 225 kV hors tension mais maintenues en exploitation le long des boulevards Pascal et Raspail ainsi que sur les 200 premiers mètres de la rue Pascal côté Nord-Est.
- ▶ **Servitudes relatives aux voies ferrées :**
 - ▶ Présence des axes des rails ferroviaires du RER A au Nord-Ouest de la rue Pascal
 - ▶ La plantation d'arbres à proximité des lignes de chemin de fer RATP est interdite à moins de 6 mètres des clôtures, il est possible de réduire cette limite à 2m, si une dérogation préfectorale est obtenue.
- ▶ **Contraintes vis-à-vis des réseaux concessionnaires :** il n'est pas possible de planter des arbres du côté des riverains.

Description de la Voirie

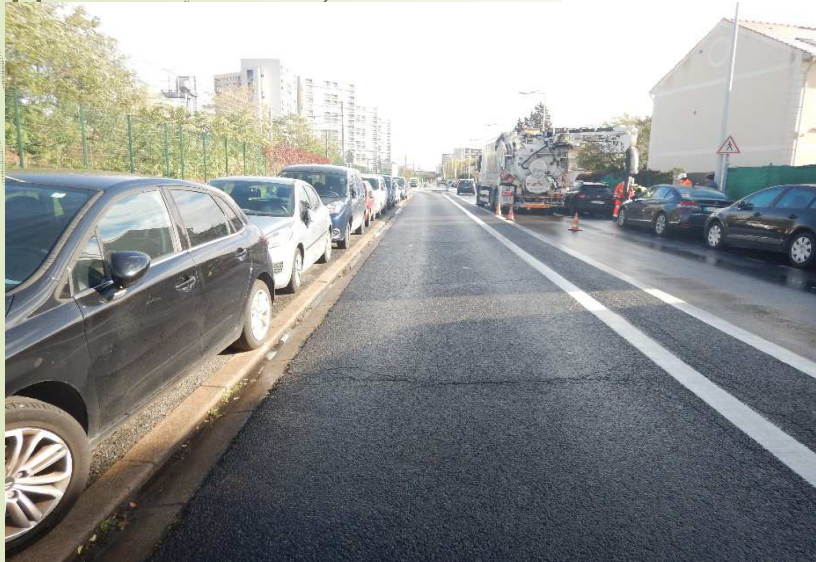
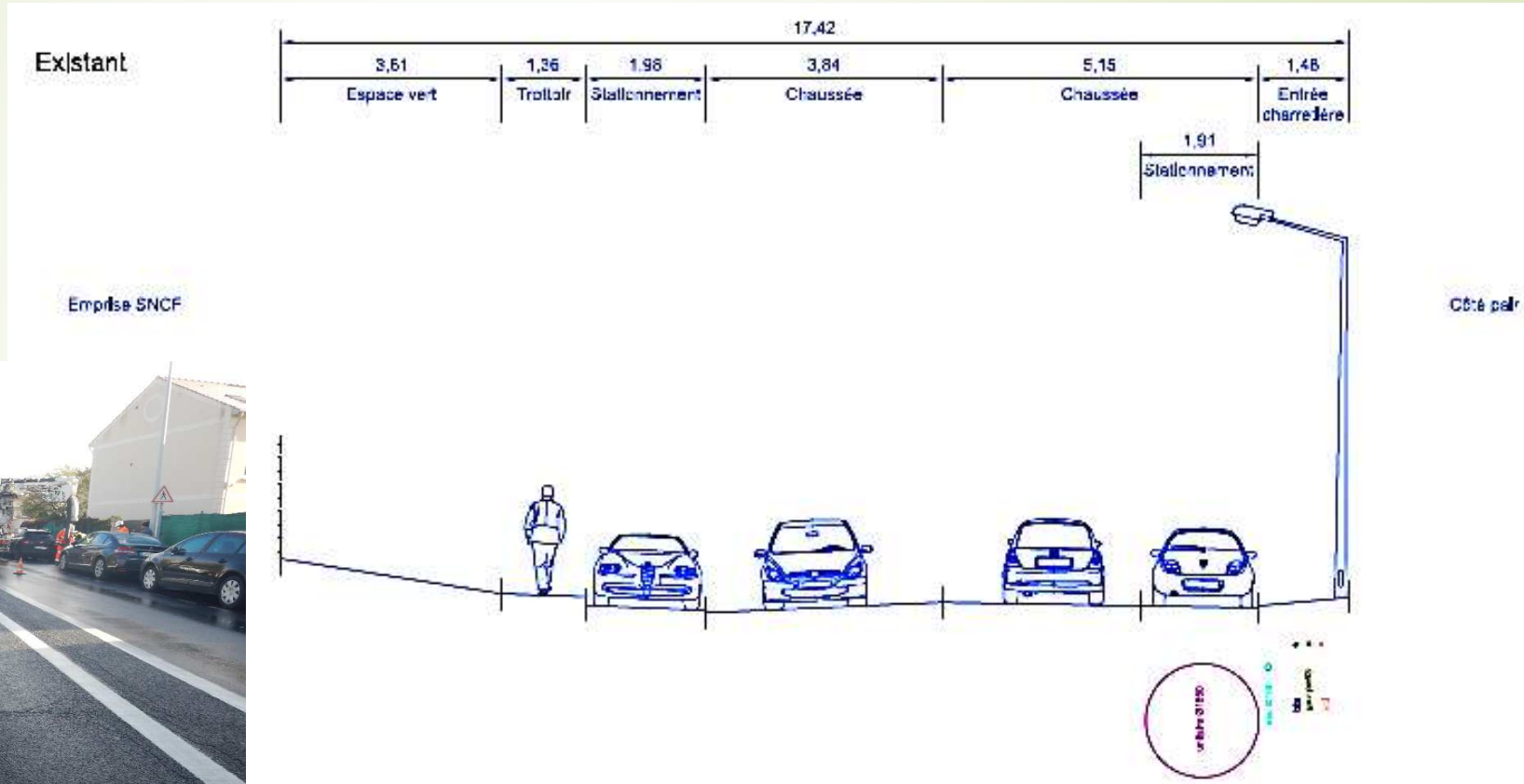
- L'emprise publique propose une largeur variable sur la zone étudiée. Elle passe de **23 mètres au Sud-Ouest** à environ **13 mètres au Nord-Est**. La rue Pascal est une voie bidirectionnelle comprenant **trois mini-giratoires** aux intersections des rues communales. Chaque section entre ces giratoires fait l'objet d'un profil.
- **Entre la rue de la Gare et la rue Paul Bert**, emprise globale d'environ **22 mètres** :



Entre la rue Paul Bert et la rue Mozart, emprise globale d'environ 20 mètres,

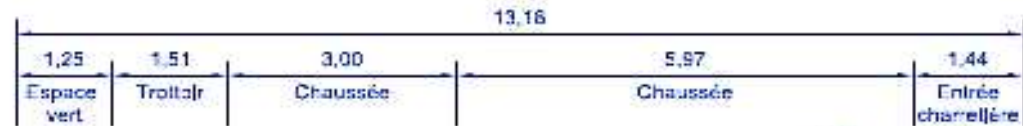


Entre la rue Mozart et la rue Gounod, une emprise globale d'environ 17,50m,



Entre la rue Gounod et le boulevard Raspail, l'emprise globale se réduit progressivement : à hauteur du profil, elle est de 13 m environ, (au moins large elle est de 12 m près du Bd Raspail)

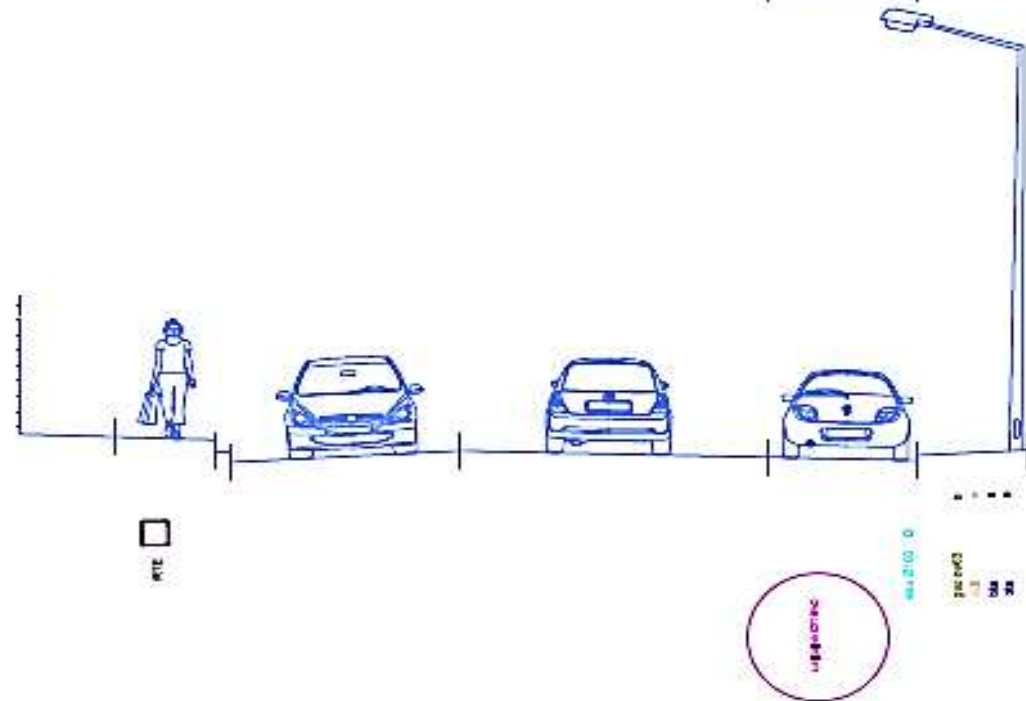
Existant



1,94
Stationnement

Emprise SNCF

Côté pal'





Carrefours et voies transversales

- Carrefours giratoires équipés de traversées piétonnes avec la rue Paul Bert, la rue Mozart et la rue Gounod, voies réglementées en zone 30.
- Au carrefour avec la rue Gounod, les piétons ne disposent pas d'un trottoir côté Nord-Ouest, faute de largeur suffisante, donc pas de continuité piétonne.
- Carrefour régi par feux à l'extrémité Nord Est entre la rue Pascal, le boulevard Blaise Pascal, le boulevard François Vincent Raspail et l'allée Ambroise Paré.



Carrefour giratoire avec rue de la Gare



Carrefour giratoire avec la rue Mozart



Carrefour giratoire avec la rue Gounod



Amorce du boulevard Blaise Pascal

Stationnement

- La section de la rue Pascal à aménager compte actuellement 58 emplacements de stationnement des 2 côtés de la chaussée.
- Une enquête globale de stationnement sur le quartier a été réalisée le samedi 20 et le mardi 23 mars.
- **Cette enquête met en évidence un « ventousage » important et ce particulièrement sur la rue Pascal (80 véhicules sur 90 places licites) et donc un taux de rotation particulièrement faible.**



Samedi 20 mars 2021

PÉRIMÈTRE

Visiteurs	55	Taux d'occupation	90,94%
Résidents	39	Nbr place occupée	271
Pendulaires	1	Capacité stationnement	298
Ventouses	176	Taux de congestion	108,05%
Libre	27	Nbr place occupée + Illicite	322
Illicites	45	Capacité stationnement	298
Total de place	298	Taux de rotation	20,50%
Place libérée	61	Nbr places libérées	61
Place occupée	271		
Place occupée +illicite	322		

Place libérée (moyenne de place constatée lors des différents passages)

FOCUS « RUE PASCAL »

Visiteurs	2	Taux d'occupation	93,33%
Résidents	2	Nbr place occupée	84
Pendulaires	0	Capacité stationnement	90
Ventouses	80	Taux de congestion	115,56%
Libre	6	Nbr place occupée + Illicite	104
Illicites	14	Capacité stationnement	90
Total de place	90	Taux de rotation	3,3%
Place libérée	3	Nbr places libérées	3
Place occupée	84		
Place occupée +illicite	104		

Place libérée (moyenne de place constatée lors des différents passages).

Mardi 25 Mars 2021

PÉRIMÈTRE

Visiteurs	57	Taux d'occupation	93,96%
Résidents	34	Nbr place occupée	280
Pendulaires	15	Capacité stationnement	298
Ventouses	174	Taux de congestion	110,07%
Libre	18	Nbr place occupée + Illicite	328
Illicites	48	Capacité stationnement	298
Total de place	298	Taux de rotation	16,4%
Place libérée	49	Nbr places libérées	49
Place occupée	280		
Place occupée +illicite	322		

Place libérée (moyenne de place constatée lors des différents passages).

FOCUS « RUE PASCAL »

Visiteurs	2	Taux d'occupation	98,89%
Résidents	5	Nbr place occupée	89
Pendulaires	2	Capacité stationnement	90
Ventouses	80	Taux de congestion	115,56%
Libre	1	Nbr place occupée + Illicite	104
Illicites	14	Capacité stationnement	90
Total de place	90	Taux de rotation	2,2%
Place libérée	2	Nbr places libérées	2
Place occupée	89		
Place occupée +illicite	104		

COMPORTEMENT DES USAGERS

- Les comptages réalisés montrent que l'heure de pointe du soir est la plus importante de la journée (756 v/h). La moyenne horaire des trafics est constante entre 07h00 et 15h00 (450 v/h). La circulation est similaire dans les deux sens de circulation,
- Le relevé des vitesses montre que 85% des usagers roulent à moins de 45 km/h. Moins de 4% des automobilistes sont en infraction en raison de la vitesse. La vitesse est plus importante pour les véhicules circulant côté emprises RATP.
- **Accidentologie**
 - Sur ces cinq années, trois accidents légers sont recensés sur la rue Pascal. Ils sont localisés près du carrefour de la rue Mozart.

Aménagements cyclables

- La rue Pascal ne dispose pas d'aménagement spécifique pour les cyclistes. Les cyclistes circulent sur la chaussée.
- Les boulevards Raspail et Blaise Pascal comptent des bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée.
- Les rues de la zone pavillonnaire sont réglementées en zone 30, y compris la rue Pascal au Sud-Ouest du carrefour de la rue de la Gare. Cette réglementation permet aux cyclistes d'emprunter ces rues dans les deux sens de circulation.

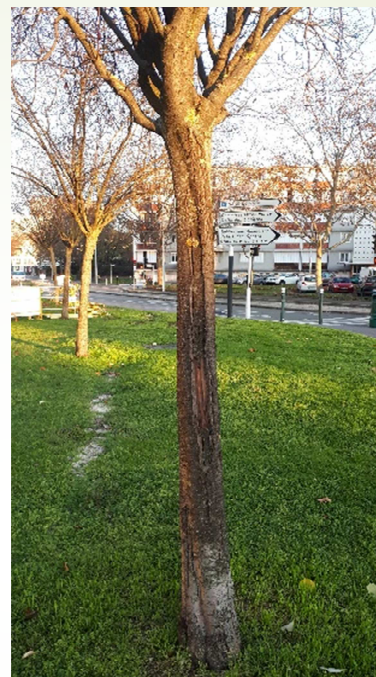


Espaces verts

- ▶ Dans l'espace public de la rue Pascal, les espaces verts ne sont présents que sur le côté de la voie longeant la clôture délimitant les emprises ferroviaires de la RATP. Le côté opposé de la rue, est dépourvu d'espaces verts publics.
- ▶ La rue Pascal n'est que partiellement bordée d'une ligne d'arbre dans sa partie ouest, la plus large, sur environ 180m. Il s'agit d'un alignement ancien de robiniers faux-acacias datant des années 1960 ayant subi jusqu'en 2018 de nombreuses séries d'abattage qui l'ont réduit tant en largeur qu'en linéaire. Des compléments non organisés en alignement ont depuis une quinzaine d'année été réalisés avec plusieurs essences (cerisiers à fleurs, parrotie de Perse, chêne vert et bouleau).
- ▶ Sur le linéaire non arboré (environ 390m), un alignement de lilas fut implanté en 2012 dans la bande engazonnée.
- ▶ La ville gère ces espaces verts.
- ▶ A l'issue d'une démarche participative, des amandiers ont été plantés dans des places laissées libres par l'abattage des robiniers.
- ▶ Une analyse visuelle permet d'identifier des pertes de vigueur, des débuts de descente de cime (maladie et sénescence) sur certains sujets. Un diagnostic phytosanitaire a été réalisée.



Arrachage d'écorce au niveau du collet sur un robinier / faux-acacia,



Écorce éclatée avec nécrose sous-jacente sur l'un des 4 cerisiers à feuilles pourpres de l'extrémité nord-est,



Un des amandiers plantés sur le linéaire, jeune sujet facilement déplaçable,

Bilan de santé des plantations existantes

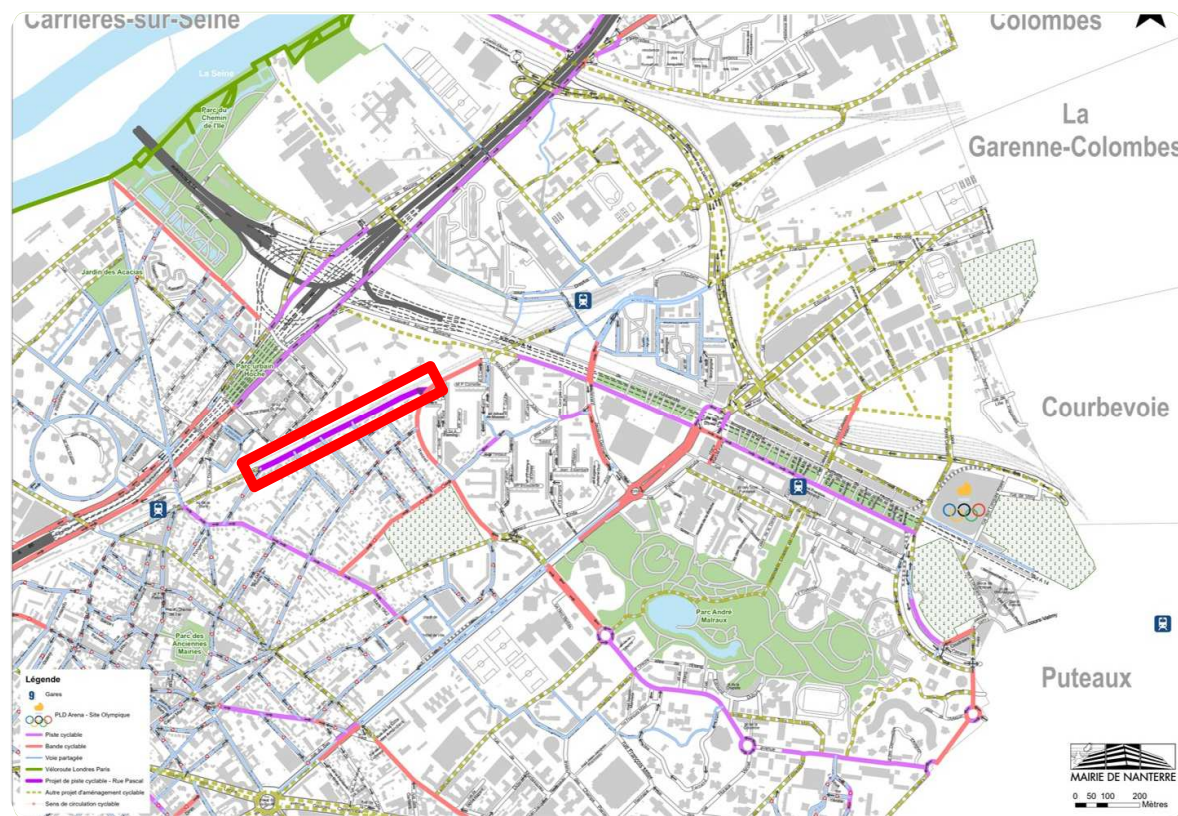
- ▶ En résumé l'étude phytosanitaire de la rue Pascal, met en évidence les éléments suivants :
- ▶ **14 arbres ont été expertisés**, il s'agit essentiellement de **robiniers**
 - ▶ **1** seul est en bon état
 - ▶ **7** sujets en état moyen, plusieurs avec un début de dépérissement et des défauts mécaniques
 - ▶ **6** sujets en mauvais état, dont **3** avec un risque de rupture élevé (leur abattage a été effectués rapidement suite au diagnostic).
- ▶ Globalement, 1 robinier en très bon état et 3 robiniers à surveiller d'ici 3 ans peuvent être maintenus sur le long terme (> 10 ans).
- ▶ Les 6 arbres présents non expertisés (4 cerisiers à fleurs de type jeunes adultes, 1 jeune tige de tilleul et surtout 1 jeune chêne vert) sont en bon état.

Le projet – Une liaison d'intérêt local

Futur axe structurant du réseau cyclable de Nanterre

Autres avantages

- Accroître la hiérarchisation du maillage cyclable (voie de dessert – voie partagée / voie de distribution – aménagement propre)
- Proposer une solution alternative et complémentaire aux transports en commun (liaison centre ville vers cœur d'université et préfecture)



- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Voie partagée
- Projets d'aménagement

Objectifs généraux de l'aménagement

- **Apaiser la circulation générale dans cette rue, et lui donner un aspect plus urbain.**
- **Mettre en accessibilité** PMR/UFR conformément à la réglementation en vigueur pour les cheminements, les traversées piétonnes et les équipements,
- Intégrer **une piste cyclable bidirectionnelle** qui devra assurer la liaison avec celles existantes boulevard Raspail et rue Victor Hugo.
- Concevoir un aménagement permettant **la plantation d'un « maximum » d'arbres.**
- **Tendre vers une voirie durable** en maximisant les espaces verts, **en infiltrant** les eaux pluviales le plus possible et en utilisant des matériaux clairs (quand cela est possible) afin de **limiter le plus possible les îlots de chaleur.**
- **Conserver une offre de stationnement suffisante**, répondant aux besoins des riverains tout en empêchant les incivilités liées au stationnement ventouse dont les riverains sont à l'heure actuelle victime (**rappel 58 places licites actuellement**) et garantissant les accès aux riverains,



SCENARII - PROPOSITIONS

2 scénarii vont vous être présentés

- ▀ **Le second scénario proposé est le fruit d'un atelier de travail mené avec les associations « Collectif Vélo Nanterre » et « La Rustine » et les services de la ville.**

Points communs au 2 scénarios :

- **Les mini-giratoires (3) seront remplacés par des carrefours** rehaussés par des plateaux ralentisseurs, la priorité à droite sera ainsi restaurée,
- **La largeur des voies de circulation sera réduite à 3 mètres** entraînant de facto une réduction des vitesses, celle-ci sera limitée à 30 km/h.
- **Le giratoire existant au droit des rues de la Gare et Pascal serait conservé** pour assurer les échanges actuels possibles entre ces voies.
- **Le choix d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 mètres de largeur est privilégiée** et implantée du « côté RATP » permettant ainsi de la sécuriser en la dissociant de la circulation générale. De plus, une traversée sécurisée de celle-ci, sera réalisée au droit de chaque carrefour pour rejoindre les rues adjacentes.
- **Le revêtement de cette piste sera réalisé en stabilisé renforcé, de couleur claire** renvoyant ainsi au maximum le rayonnement solaire et empêchant l'effet « îlot de chaleur ». Ce contraste permettra également de mieux percevoir la place des cyclistes de celui des piétons pour plus de sécurité (notamment pour les malvoyants).
- **Le trottoir, le long des riverains aura une largeur de 2 mètres** tout le long de la rue. Il sera équipé de bordures anti-stationnement afin d'empêcher les incivilités et garantir les accès charretiers des riverains.

Scénario A : Ses caractéristiques

- ▶ **Le stationnement coté riverain est supprimé seule la bande de stationnement côté RATP est conservée** et réaménagée entre le giratoire de la rue de la gare et le N° 104, permettant **la plantation de 35 arbres supplémentaires comprenant la création d'un nouvel alignement de 23 arbres**, et le maintien d'une offre de **stationnement de 38 places dont 1 aux normes PMR** contre les 58 places actuelles. **Cette solution nécessite l'abattage de 3 arbres dont l'espérance de vie est de 5 ans et le déplacement de 2 autres et de 10 lilas.**
- ▶ **Une plantation de 20 arbres supplémentaires (dont 6 arbres en alignement)** pourrait être envisagée dans la bande des 6 mètres de largeur, le long de la clôture avec la RATP, si une dérogation préfectorale est obtenue.
- ▶ **Un trottoir d'au moins 1.50 m de largeur sera également réalisé derrière la bande de stationnement** afin d'en faciliter l'accès et d'assurer la continuité piétonne entre la rue de la Gare et le boulevard Blaise Pascal.

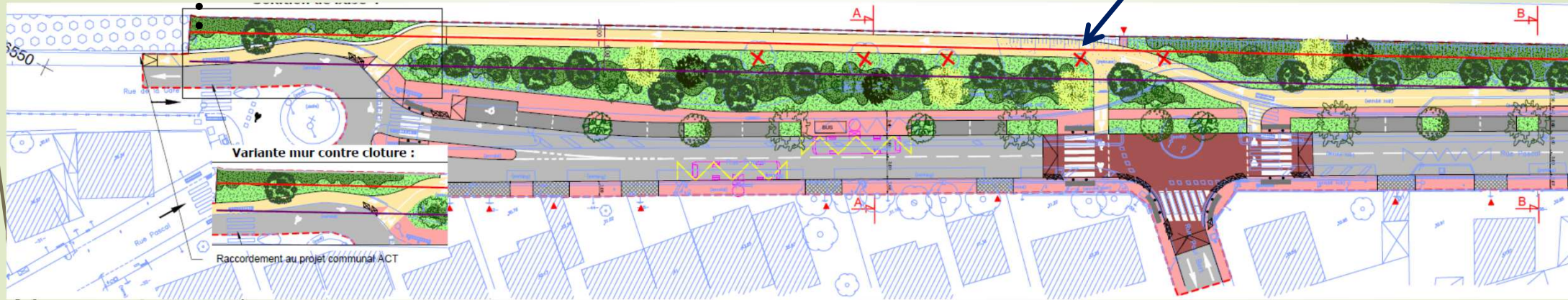
Scénario B : Ses caractéristiques

- **Le stationnement coté riverain est supprimé seule la bande de stationnement côté RATP est conservée** et réaménagée entre le giratoire de la rue de la gare et celui de la rue Gounod, permettant **la plantation de 13 arbres supplémentaires, mais ne comprenant pas d'alignement d'arbres** (seulement 7 sont plantés en bordure de voie), pour conserver le maintien d'une offre de **stationnement de 22 places, sans place aux normes PMR**, contre les 58 places actuelles.
- **Une plantation de 27 arbres supplémentaires** pourrait être envisagée dans la bande des 6 mètres de largeur, le long de la clôture avec la RATP, si une dérogation préfectorale est obtenue.
- **Un trottoir d'au moins 1.50 m de largeur sera également réalisé derrière la bande de stationnement** afin d'en faciliter l'accès et d'assurer la continuité piétonne entre la rue de la Gare et le boulevard Blaise Pascal.
- **Cette solution se différencie de la scénario A** par un tracé de la piste cyclable plus près des voies de circulation automobile qui n'impacte pas les plantations existantes **et permet d'éviter l'abattage de 3 arbres et le déplacement de 10 lilas.**

VUE EN PLAN (1/3)

Scénario A

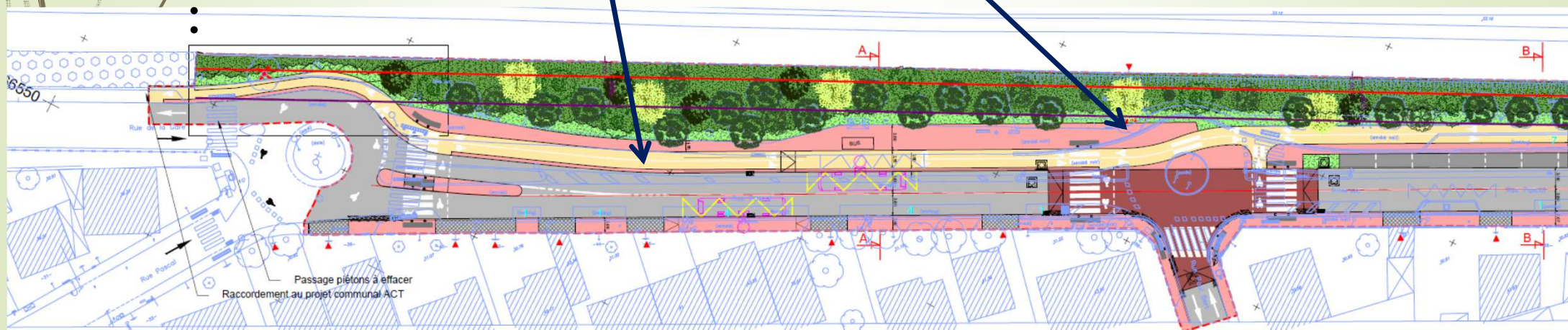
Arbre(s) déplacé(s)
ou abattu(s)



Scénario B

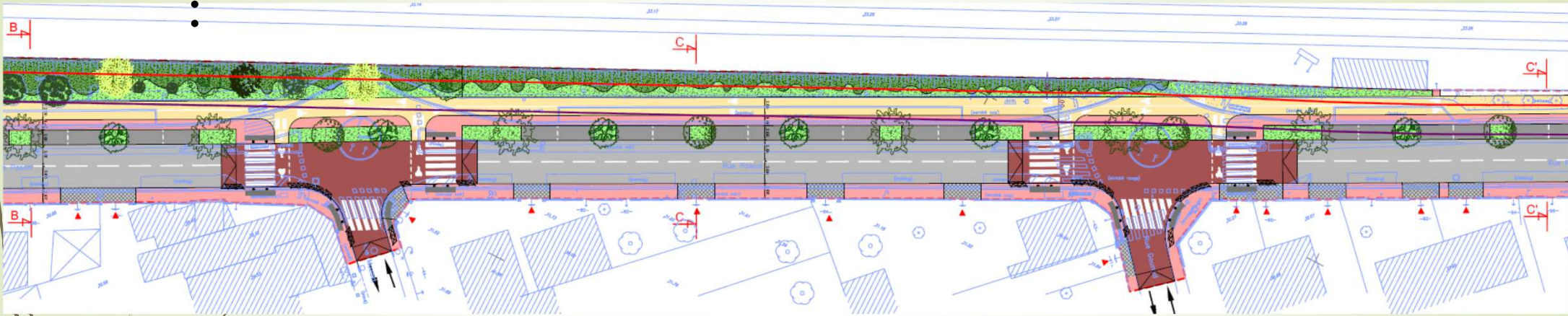
Piste Cyclable

Trottoirs

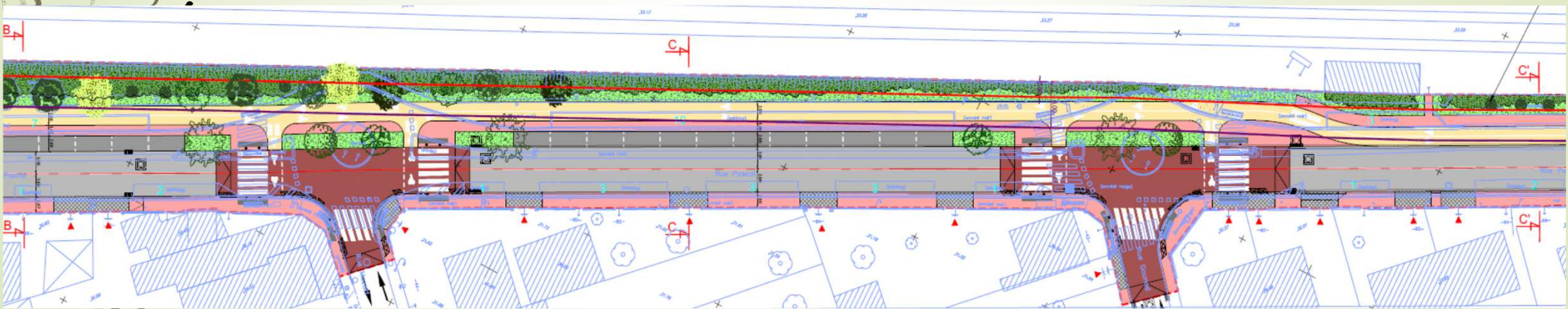


VUE EN PLAN (2/3)

Scénario A



Scénario B

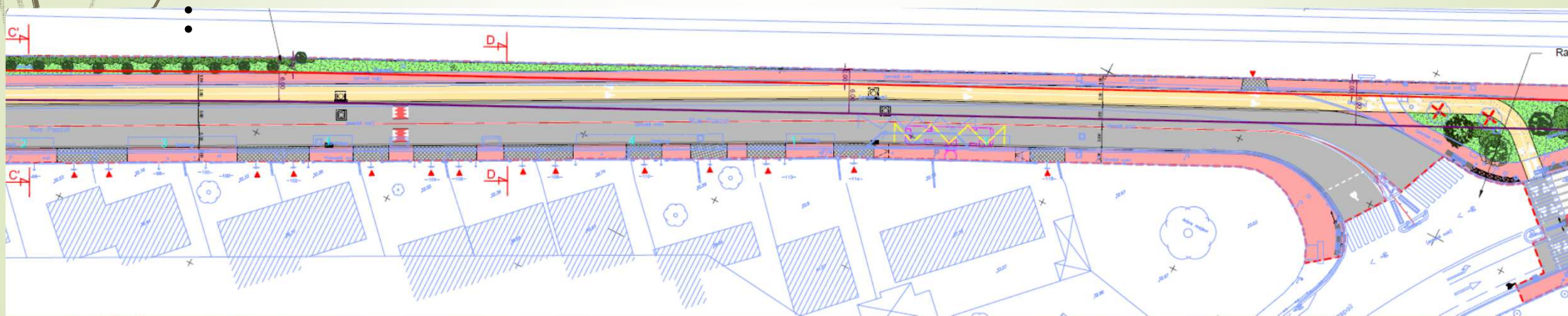


VUE EN PLAN (3/3)

Scénario A



Scénario B



Carrefours et continuité cyclable

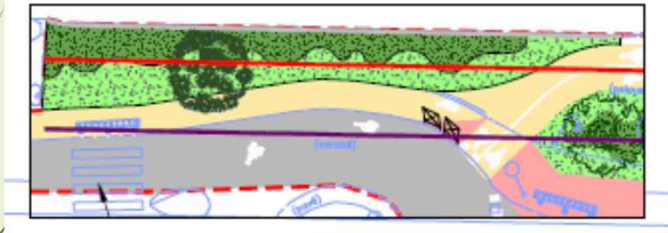
- ▶ **Les trois carrefours intermédiaires (actuellement à sens giratoire) sont donc remplacés par des carrefours avec priorité à droite en plateau surélevé.** En plus des passages piétons, des traversées cyclables unidirectionnelles sont insérées afin de rejoindre depuis les rues transversales la piste cyclable située côté RATP.
- ▶ Pour le carrefour avec le boulevard Raspail, une traversée vélo à double sens est créée au débouché de la piste cyclable. La suppression des voies de tourne-à-droite sur Blaise Pascal et de tourne-à-gauche sur Raspail permettent la création d'une bande cyclable en amont du carrefour dans le sens Nord-Sud, d'élargir l'îlot central et d'améliorer la continuité cyclable avec le rue Blaise Pascal dont l'aménagement cyclable sera adapté.
- ▶ Le giratoire entre la rue Pascal et la rue de la gare n'est pas modifié. Un débouché de la piste est prévu sur ce carrefour. **Par ailleurs, cette piste cyclable est prolongée vers la rue de la gare, permettant de réaliser une insertion pour un aménagement cyclable temporaire sur cette rue, l'aménagement définitif s'inscrivant dans le cadre du réaménagement de la gare.**

Extrémités et continuité cyclable (1/2) – Coté rue de la Gare

Scénario A

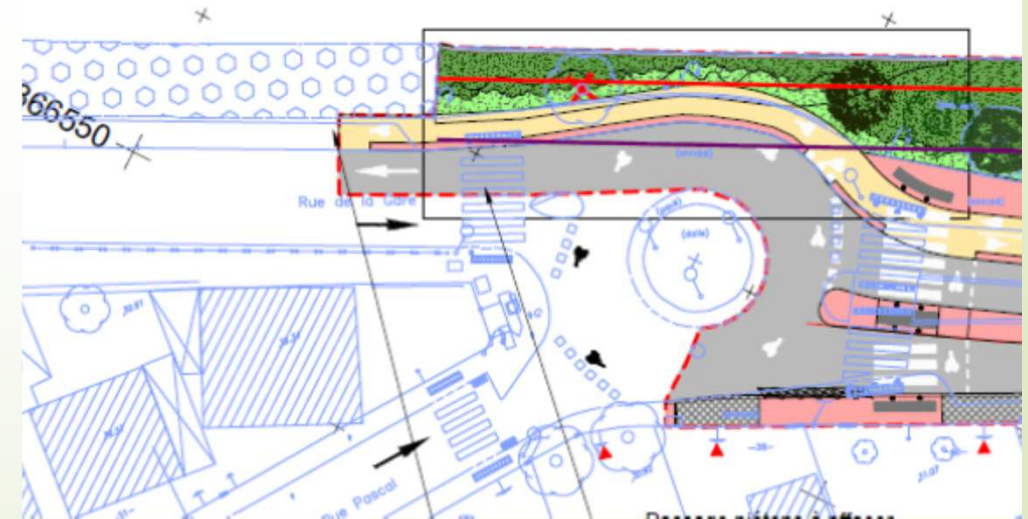
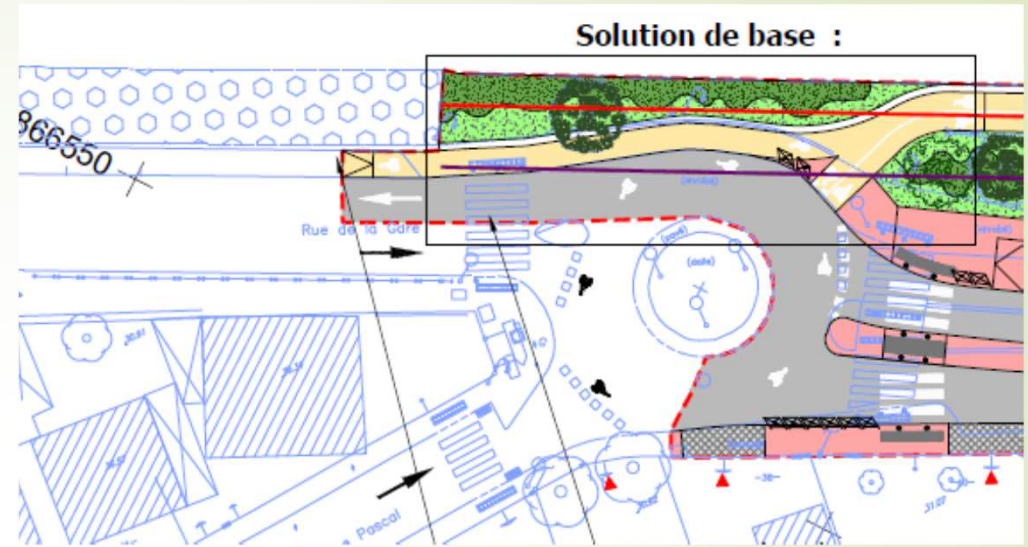
:

Variante mur contre cloture :



Scénario B

:



Extrémités et continuité cyclable (1/2) – Coté Bd Blaise Pascal

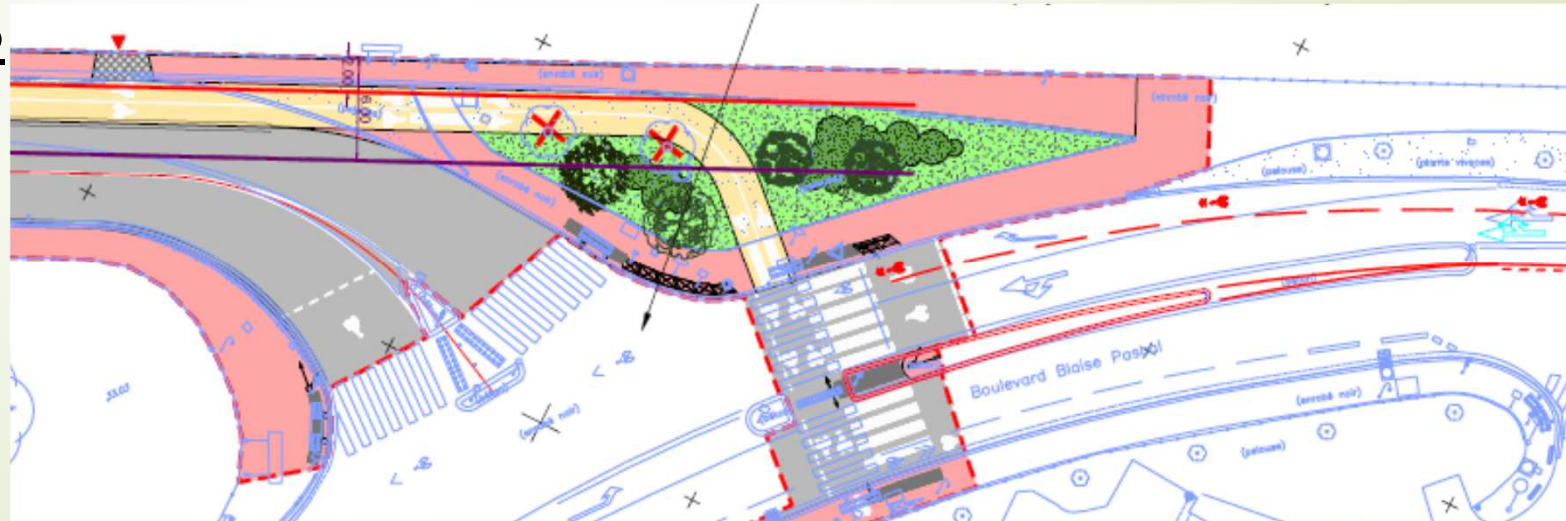
Scénario A

:



Scénario B

:



BILAN GENERAL

Plantations

Plantations	Actuelles	Abattues	Déplacées	Création	Bilan	BILAN si autorisation préfectorale
Scénario A	22	3	2 arbres et 10 lilas	35	54	78
Scénario B	22	2	0	13	33	66

Stationnement

Stationnement	Actuel	Reconstitué	Bilan
Scénario A	58	38 dont 1 PMR	- 20
Scénario B	58	22 sans PMR	- 36